

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 Octobre 2013

Les Conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

- Mme Amaré qui donne procuration à Mme Malaganne
- Mme Lacau Marie-Claire qui donne procuration à M. Martell
- M. Péré qui donne procuration à M. Corsini
- M. Loustalot, excusé
- Mme Mouré

Secrétaire de séance : Michel Corsini

Lecture du Procès-verbal de la séance du 18 juillet 2013 est faite par M. le Maire qui est adopté à l'unanimité.

1- Travaux de voirie : signature d'un marché à bons de commande

M. le Maire est autorisé à signer un marché à bons de commande avec l'Entreprise Colas dont les prix proposés ont été jugés intéressants par la commission compétente.

2- Subventions

Les subventions suivantes ont été attribuées :

- Syndicat agricole : 100 €
- Chasse : 310 €
- Ski Club Nayais : 70 €
- Pompiers : 150 €
- Association Pinocchio : 350 €
- Lestelle-Sports-Culture-Loisir : 800 €
- Forme attitude bénéficiera d'une mise à disposition gratuite d'une salle

Toutes les subventions ont été votées à l'unanimité

3- Déclaration d'intention d'aliéner

Suite à la vente d'une maison sise Place Saint-Jean, le Conseil Municipal unanime décide de ne pas exercer son droit de préemption.

4- Cessions de baux

A partir du 1^{er} janvier 2014, deux cessions de baux prendront effet. Le premier concerne un agriculteur, le second un fonds de commerce

5- Contrat territorial du Pays de Nay

Ce contrat sera signer avec le Département, il concrétise les projets à réaliser pour les quatre années à venir, les travaux suivants ont été retenus : Toiture de l'église, Avenue

de Bétharram, Voirie, Elargissement rue de la châtaigneraie, schéma directeur d'assainissement et plantation forêt communal.

6 Animations :

Patrick Dubois, clown-fantaisiste, sera l'animateur du goûter de Noël des enfants programmé le 22 décembre.

7 - Un contrat d'entretien

La proposition de la société Laumailé est acceptée pour l'entretien des campanaires de l'église Saint Jean pour une durée de trois ans et un coût annuel de 195 € H.T.

8 - Délibération budgétaire modificative budget camp de tourisme

Un supplément de 1.500 € est nécessaire suite au contrôle effectué par Veritas et à la location d'outillage suite la crue du 18 juin.

9 – Prime annuelle de fin d'année

Les deux employées communales sous contrat aidé ou contrat d'avenir auront droit à la prime de fin d'année calculée au prorata des heures effectuées.

10- Remboursement assurance suite aux inondations de juin 2013

La SMACL, assureur de la Commune, remboursera 102.830 € sur les biens assurables (bâtiments et matériels) dont 79.886 € immédiatement pour un sinistre d'un montant de 144.504,50 €

11- Aide de l'Etat suite aux inondations :

Egalement, M. le Maire informe le Conseil qu'avant fin novembre la Commune ne saura pas le montant de l'enveloppe attribuée par l'Etat suite à la crue du 18 juin et que le déblocage de ces sommes devrait avoir lieu début 2014. Pour l'instant, seule une avance de 20.000 € a été attribuée par la Préfecture.

12- Nouveaux rythmes scolaires

M. le Maire rend compte au Conseil municipal le résumé de la réunion tenue à Pau sur la réforme des rythmes scolaires